



## **Week End ski Village club "Le Nabias"**

**11 au 13 janvier 2019**  
**18 au 20 janvier 2019**  
**25 au 27 janvier 2019**



### **Val Louron (Hautes-Pyrénées)**

Au cœur des Pyrénées, la station domine la Vallée du Louron, dans un cadre grandiose. Le village de vacances « Le Nabias » est implanté au pied des pistes avec un domaine skiable polyvalent de 25 Km et un espace débutant équipé de canon à neige. Le village de vacances dispose d'un bâtiment principal de 6 étages et à 400m du bâtiment principal un bâtiment de 3 étages avec studios et appartements.

**En fonction de votre composition familiale** un appartement 2, 3, 4, 5, 6 personnes vous sera attribué.

**Arrivée le vendredi soir à partir de 17H00.**

Le prix préférentiel pour le **séjour hébergement en pension complète de la nuit du vendredi au déjeuner du dimanche, avec le matériel de ski et le forfait remontées mécaniques inclus** est :

Adulte et enfant de 13 ans et plus	: 135€
Enfant de moins de 13 ans	: 95€
Enfant de moins de 6 ans	: 80€
Enfant de moins de 2 ans	: gratuit

Le prix comprend : les draps et le linge de toilette, les lits faits à l'arrivée, ¼ de vin aux repas, le ménage en fin de séjour et la taxe de séjour.

**Le dîner du vendredi est inclus.**

Pour des renseignements complémentaires vous devez uniquement envoyer un message sur [sriavallouron@gmail.com](mailto:sriavallouron@gmail.com).



## CONDITIONS D'INSCRIPTION

### WEEK-END de SKI

A retourner **impérativement avant le 18 décembre 2018 quel que soit le week-end choisi** à la SRIAS Nouvelle-Aquitaine.

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Si la date choisie n'est pas disponible, il vous sera proposé la date suivante de votre choix s'il reste des disponibilités.

Dans le cas où le nombre de candidatures est supérieur au nombre de places disponibles pour une date (250 personnes), les dispositions suivantes seront prises :

- Un tirage au sort sera effectué.
- Les agents dont les candidatures seront retenues recevront la confirmation d'inscription **avant le 28 décembre 2018**.
- L'absence de réponse au 28 décembre 2018 signifie que le dossier n'est pas retenu.
- Dans ce dernier cas, les chèques vacances seront restitués et les chèques bancaires détruits.
- **Il n'y a pas d'assurance annulation et d'assurance rapatriement pour le séjour.**

En m'inscrivant à un des week-ends de ski organisés par la SRIAS Nouvelle Aquitaine, j'accepte les conditions d'inscription ci-dessus.

NOM et Prénom :

Date :

Signature :

## Bulletin réponse à retourner avant le 18 décembre 2018 à :

☒ SRIAS Nouvelle-Aquitaine  
SGAR  
4b esplanade Charles de Gaulle  
33077 BORDEAUX Cedex

### Choisir un W-E :

- Du 11 au 13 janvier 2019  
 Du 18 au 20 janvier 2019  
 Du 25 au 27 janvier 2019

**Ministère d'appartenance :** ..... **Tel Trav. :** .....

**Catégorie :**  A  B  C  Autre : .....

**Courriel :** .....@..... **Portable :** .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Votre règlement : ..... €

- Chèques vacances  
 Chèque à l'ordre de **Villages Clubs du Soleil**

### Il est obligatoire de joindre :

- une photocopie du dernier bulletin de salaire.
  - un chèque du montant de votre participation à l'ordre de « Villages Clubs du Soleil » ou des CV.
- Sans ces documents les dossiers ne seront pas pris en compte.

Pour tous renseignements s'adresser à : [sriavallouron@gmail.com](mailto:sriavallouron@gmail.com)

